



Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche
BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

EPIC - B.N.E.DE.R, Villa Bouchaoui – Chéraga – Wilaya d'Alger

Tel : 00 213 20 39 32 24 / Fax: 020 39 37 73

E-mail : contact@bneder.dz ou direction@bneder.dz / Site web : bneder.dz

Direction Générale

Réf : **389** /DG/2026

Bouchaoui, le

13 MAI 2026

LETTRE DE CONSULTATION
PAR WEB N° **14 /2026**

1-Objet de la consultation :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude relative à l'actualisation du Plan Directeur Général de Développement des Régions Sahariennes, notamment pour la réalisation d'enquêtes socioéconomiques auprès des populations cibles ainsi que la collecte de données statistiques auprès des administrations locales, le Bureau National des Études pour le Développement Rural lance une consultation en vue de la sélection de quarante-cinq (45) enquêteurs et (12) contrôleurs au niveau des wilayas concernées par ladite étude (liste des wilayas en annexe).

2-Condition d'éligibilité et de candidature :

Les enquêteurs doivent avoir comme préalable :

- Résidant ou en activité dans les wilayas concernées
- une formation en agronomie, développement rural et forêt, économie, statistique
- une maîtrise des langues et dialectes locaux,
- une connaissance du milieu saharien,
- une capacité d'écoute et d'adaptation,
- une expérience dans les enquêtes (souhaitée).
- Service national
- Aptitude de déplacement sur le terrain

3-Critère de sélection :

Expérience professionnelle institutionnelle 40 pts :

| (Contrôleurs) | | | |
|----------------------------------|-------------|--------------|-------------------|
| Années d'expérience | 5-10 | 10-15 | 15 et plus |
| Direction des services agricoles | 20 pts | 30 pts | 40 pts |
| Autre Direction | 10 pts | 15 pts | 20 pts |

| (Enquêteurs) | | | |
|----------------------------------|-------------|--------------|-------------------|
| Années d'expérience | 5-10 | 10-15 | 15 et plus |
| Direction des services agricoles | 20 pts | 30 pts | 40 pts |
| Autre Direction | 10 pts | 20 pts | 30 pts |

Expérience dans les enquêtes socioéconomiques 30 pts :

| (Contrôleurs & enquêteurs) | |
|---------------------------------------|--------|
| Recensement Général de l'Agriculture | 30 pts |
| Autre enquête agricole | 20 pts |
| Enquête non agricole | 10 pts |

Diplôme d'étude 20 pts

| (Contrôleurs & enquêteurs) | Technicien | Ingénieur/master 2 |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Diplôme en agronomie | 15 pts | 20 pts |
| Diplôme économie, statistique | 10 pts | 15 pts |
| Diplôme développement rural et forêt | 05 pts | 10 pts |

Moyens de transport mobilisés 10 pts

| (Contrôleurs & enquêteurs) | Points |
|---|---------------|
| Dispose ou assure la location de moyens de transport adaptés à la zone d'intervention (moto, véhicule, 4x4, etc.), avec fourniture des documents justificatifs correspondants (carte grise et assurance en cours de validité) | 10 pts |

NB : Il sera attribué zéro (00) point aux soumissionnaires ne remplissant pas les critères de sélection.

4-Missions principales :

Il s'agit d'une enquête socioéconomique auprès des populations cibles suivantes : la grande mise en valeur, Accession à la Propriété Foncière Agricole (APFA), Système oasien, Palmeraie moderne, éleveurs et aquaculteurs.

5-Description de la mission des enquêteurs :

- Les enquêteurs travailleront sous la supervision des contrôleurs et devront maintenir un contact régulier afin de rendre compte de l'état d'avancement de la collecte ;
- Les enquêteurs retenus seront chargés de réaliser des enquêtes auprès des populations cibles, à l'aide de questionnaires individuels fournis par les contrôleurs et définis dans le titre 4.
- Chaque catégorie de population cible fera l'objet d'un questionnaire spécifique, adapté à sa nature ;
- Chaque enquêteur devra transmettre quotidiennement aux contrôleurs le nombre de questionnaires renseignés, ventilé par type de cible ;
- À l'issue de l'opération, les enquêteurs seront tenus de restituer l'ensemble des supports d'enquête au point de convergence préalablement convenu avec les contrôleurs.

6- Durée de la mission :

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours ouvrables, étalés sur une période d'un mois.

7- Nombre d'enquêteurs et de contrôleur à désigner :

Quarante-cinq (45) enquêteurs et douze (12) contrôleurs seront mobilisés, répartis par wilaya et par type de cible, conformément au plan d'échantillonnage de l'étude.

8- Modalité d'engagement et d'indemnisation :

- Les candidats seront désignés par contrat d'engagement pour la durée de l'enquête et indemnisés conformément au barème d'indemnisation du BNEDER.
- Les enquêteurs et les contrôleurs se déplacent par leurs propres moyens et seront indemnisés conformément au barème en vigueur du BNEDER.

| Barème d'indemnité | Prix en brute |
|--|-----------------------|
| Indemnité de passation des questionnaires | 600 Da /questionnaire |
| Indemnité de validation des questionnaires | 2 500 Da/jours |
| Indemnité transport | 4 000 Da/jours |
| Indemnité transport (pour les wilayas de Tamanrasset, In Guezzam, Illizi, Djanet et Tindouf) | 5 000 Da /jours |

- Validation des questionnaires :
 - Les questionnaires renseignés feront l'objet d'une vérification et d'une validation par les contrôleurs avant d'être acceptés ;
 - Tout questionnaire incomplet, illisible ou non conforme aux instructions sera retourné à l'enquêteur pour correction ;
 - Tout questionnaire présentant un taux de non-réponse supérieur à 20% sera automatiquement rejeté et ne sera pas pris en compte pour le calcul de l'indemnité
 - Seuls les questionnaires validés par le contrôleur seront pris en compte pour le calcul de l'indemnité de passation.
- Les indemnités des enquêteurs seront calculées sur la base du nombre de questionnaires validés, conformément au barème défini au titre 8 ;
- Les indemnités des contrôleurs seront calculées sur la base du nombre de jours de validation effectués, plafonné au nombre réel de jours de l'enquête au niveau de leurs wilaya ;
- L'indemnité de transport sera calculée sur la base du nombre réel de jours de déplacement sur les zones d'enquête, dûment justifié et confirmé par le contrôleur et le superviseur, pour un maximum de 15 jours, et ce conformément au barème défini au titre 8 ;
- Le paiement des indemnités interviendra après achèvement de la mission, sur présentation des pièces justificatives requises ;
- Le règlement des indemnités sera effectué par virement bancaire, après validation finale des supports d'enquête.

9- Modalité de candidature

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **20/05/2026**, par voie électronique à l'adresse suivante : consultation@bneder.dz

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

- Une lettre de motivation précisant la wilaya souhaitée ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie du diplôme ou des attestations de formation ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Un justificatif de résidence ou d'activité professionnelle dans la wilaya concernée ;
- Toute attestation justifiant d'une expérience dans les enquêtes (le cas échéant) ;
- Une copie du document attestant l'accomplissement du service national ou d'une dispense.

Les candidats présélectionnés seront contactés individuellement. Le BNEDER se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis au titre 2.



[Signature]
المدير العام
خالد بن محمد

Accusé de réception :

Nom et Prénom

Cachet et signature



Annexe : Liste des wilayas et communes concernées

| Wilaya | Commune |
|---------------|---|
| ADRAR | ADRAR, INZEGMIR, OULED AHMED TIMMI, SALI, TIMEKTEN, TIT |
| BECHAR | BECHAR, BENI OUNIF, KENADSA, MECHRAA HOUARI BOUMEDIENE |
| BENI ABBES | OULED KHOUDIR |
| BISKRA | AIN NAGA, DJEMORAH, EL GHROUS, EL OUTAYA, M'CHOUNECHE, OUMACHE, SIDI OKBA |
| DJANET | BORDJ EL HAOUASSE, DJANET |
| EL BAYADH | BREZINA, EL ABIODH SIDI CHEIKH |
| EL MENEAA | EL MENEAA, HASSI GARA |
| EL M'GHAIR | DJAMAA, EL M'GHAIR, OUM THIOUR, SIDI AMRANE |
| EL OUED | BEN GUECHA, HAMRAIA, HASSI KHALIFA, MEGGARINE, OURMES, REGUIBA |
| GHARDAIA | BERRIANE, GUERRARA, SEBSEB, ZELFANA |
| ILLIZI | BORDJ OMAR DRISS, ILLIZI |
| IN GUEZZAM | IN GUEZZAM |
| IN SALAH | FOGGARET AZZAOUIA, IN SALAH |
| KHENCHELA | CHECHAR |
| LAGHOUAT | BENACER BENCHOHRA, LAGHOUAT, TADJEMOUT |
| M'SILA | M'CIF |
| NAAMA | AIN SEFRA |
| OUARGLA | HASSI BEN ABDELLAH, N'GOUSSA, OUARGLA |
| OULED DJELLAL | BESBES, DOUCEN, OULED DJELLAL, RAS EL MIAAD, SIDI KHALED |
| TAMENGHASSET | TAMENGHASSET, TAZROUK |
| TIMIMOUN | AOUGROUT, TALMINE, TIMIMOUN |
| TINDOUF | TINDOUF |
| TOUGGOURT | EL HADJIRA |

2/11